



## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

### LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE.

**Vu**, l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

**Vu**, l'article L. 756-2 du Code de l'éducation,

**Vu**, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

**Vu**, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

**Vu**, le décret NOR SPRZ2226531D du 14 octobre 2022 nommant Madame Isabelle RICHARD, Directrice de l'École des hautes études en santé publique,

**Vu**, la délibération n° 42/2022 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022 relative à la délégation de pouvoir donnée à la directrice de l'EHESP modifiée par la délibération n°57/2023 du 20 décembre 2023,

**Vu**, la contractualisation en cours avec le Health Data Hub pour l'utilisation de la plateforme technologique dans le cadre du projet de recherche « Hilauseniors ».

**Vu**, le contrat de recrutement de Madame Noémie RAPEGNO en sa qualité d'Enseignante chercheuse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**Vu**, le contrat de recrutement de Madame Frédérique QUIDU en sa qualité d'Ingénieure de recherche à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991,

### DECIDE

#### Article 1 – Champ de la délégation

Madame Noémie RAPEGNO, Enseignante chercheuse, est habilitée à signer tout document en sa qualité de « référente des utilisateurs » dans le cadre du projet de recherche HILAUSENIORS.

#### Article 2 : Absence ou indisponibilité

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Noémie RAPEGNO, une délégation est donnée à Madame Frédérique QUIDU.

#### Article 3 – Exécution

La directrice, en sa qualité de délégante, et les délégataires sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 13 mars 2026

L'Enseignante chercheuse  
hautes

Noémie RAPEGNO

L'Ingénieure de recherche

Frédérique QUIDU

La Directrice de l'École des  
études en santé publique

Isabelle RICHARD